

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot de l'exécutif

Volume 6, no 3

Mai 2009

Comme vous le savez déjà, et ce malgré plusieurs rencontres de négociations, nous n'avons pas pu trouver de terrain d'entente avec l'employeur, concernant l'ouverture des deux (2) nouveaux centres de distribution de Terrebonne et de St-Hubert.

Cette négociation nous aura permis de nous familiariser avec certains représentants de l'employeur en vue des prochaines négociations. Nous avons également constaté que la stratégie de l'employeur avait très peu, ou pas du tout, évolué depuis la négociation de 2003.

Même si l'exercice s'est avéré ardu et pénible par moment, il aura au moins servi à mettre la table en vue des prochaines négociations. On sait beaucoup mieux à qui on a affaire.

Suite à la proposition de l'employeur aux salariés intéressés, l'exécutif syndical a convenu de ne pas empêcher l'employeur de fournir certaines garanties aux salariés transférer et, par le fait même,

de ne pas empêcher les salariés de bénéficier de ces garanties. Même si ces garanties sont loin de rencontrer les critères que le comité de négociation, dans un premier temps et l'assemblée générale dans un second temps, avaient exigés, il nous semblait inappropriés de priver les salariés de bénéficier de certaines garanties. Le rôle des représentants syndicaux étant d'assurer la protection des membres, nous considérons qu'il n'était pas approprié d'empêcher les salariés de bénéficier de certaine garantie.

À la suite de l'affichage, qui s'est prolongé d'une semaine, afin de respecter les délais, selon les prétentions syndicales, le nombre de volontaires a augmenté considérablement.

Même si tous les postes n'ont pas été comblés, conformément à l'affichage, l'employeur juge que le nombre de postulants est suffisant et qu'il n'y aura pas lieu d'assigner des salariés à transférer à St-Hubert et à Terrebonne contre leur gré.

Puisqu'aucune entente n'est intervenue avec l'employeur, le syndicat des Teamsters représentants les salariés de la province et notre syndicat (STTBL), le dossier a été soumis à la commission des relations de travail (CRT).

Les audiences ont eues lieu les 23 et 29 avril dernier et la tenue d'un vote sera nécessaire afin de déterminer qui sera l'agent négociateur dans ces deux (2) nouveaux centres et quelle convention collective sera en vigueur.

Les parties ont convenues que le vote aurait lieu les 26 et 27 mai prochain dans les 2 nouveaux centres. Le tout se déroulera sous la supervision d'un agent nommé par la CRT.

Il a également été convenu que les représentants syndicaux des deux (2) unités d'accréditation, ne pourraient pas se présenter plus d'une fois par semaine à l'un ou l'autre des centres après en avoir avisé les ressources humaines, au moins vingt quatre (24) heures à l'avance. De plus, un seul

représentant syndical pourra se présenter sur les lieux de travail des deux (2) centres. L'accès aux nouveaux centres a également été refusé à notre représentant en santé-sécurité. **Pour un employeur qui se prétendait honnête et transparent on peut certainement se questionner sur ses agissements des dernières semaines.**

Une fois le processus complété, si les centres choisissent de s'affilier à notre syndicat, nos procureurs feront les représentations nécessaires afin de fusionner les certificats d'accréditation afin que les nouveaux centres et l'usine soient ensemble comme c'est le cas avec le CMM présentement.

Nous vous tiendrons informé des développements dans ce dossier.

Votre exécutif

V.-P. Santé sécurité



Bonjour à toutes et à tous,

Dossiers entrepôts de St-Hubert et Terrebonne :

En tant que représentant en santé-sécurité, j'ai toujours collaboré avec l'employeur afin de trouver des solutions aux différents problèmes car j'ai toujours pensé que nous devons travailler ensemble et non un contre l'autre quand il est question de Santé & Sécurité.

Comme vous le savez tous, je ne fais pas de relation de travail et je m'occupe uniquement de Santé & Sécurité. Par contre, je dois admettre que je suis extrêmement déçu du comportement et de l'attitude de l'employeur à mon égard suite à l'ouverture des nouveaux entrepôts. En effet, l'employeur m'inter-

dit l'accès aux nouveaux entrepôts et a même demandé aux responsables qu'ils communiquent avec les ressources humaines si je me présente à Terrebonne ou St-Hubert. L'employeur m'a rencontré pour m'aviser de ne pas m'y présenter et cela, même dans mes congés.

Cela fait plus de 3 ans (38 mois) que j'occupe le poste de représentant en Santé & sécurité et je pensais que nous avions établi un lien de confiance réciproque mais je dois admettre que je me suis trompé (pas envers tous).

Malgré ma grande déception je tiens à vous assurer que je vais continuer de collaborer avec les directeurs des départements afin de m'assurer que tous les employés de La Brasserie Labatt puis-

sent travailler dans un environnement sécuritaire.

En terminant, pour les salariés qui ont été transférés à Terrebonne et St-Hubert, puisqu'il m'est impossible d'aller vous voir, pour le moment, si vous avez des problèmes santé & sécurité je vous suggère de communiquer directement avec le bureau de CSST de votre secteur qui se fera un plaisir de vous aider le cas échéant.

Pour toutes autres informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi, je demeure à votre entière disposition.

Merci

VP Santé & Sécurité

Obligations et droits des employeurs et des travailleurs en SST

Les obligations de l'employeur

Identifier, contrôler et **éliminer les dangers à la source** pour les travailleurs. Doter vos établissements d'équipements, d'outils et de méthodes de travail sécuritaires et vous assurer que le travailleur les utilise. Informer les travailleurs des risques liés à leur emploi. **Donner aux travailleurs la formation nécessaire pour qu'ils travaillent de façon sécuritaire.** Superviser le travail de ses employés et de s'assurer que les normes de sécurité sont respectées. Offrir sur place des services de premiers soins. Établir un programme de prévention (obligatoire pour toute entreprise ciblée par règlement).

Les droits de l'employeur

Recevoir de la formation et de l'information en santé et sécurité au travail. Obtenir des conseils et du soutien pour la démarche de prévention.

Les obligations des travailleurs

Prendre les mesures nécessaires pour protéger votre santé, votre sécurité et celle de votre entourage au travail. Participer à l'identification et à l'élimination des risques au travail. Prendre connaissance du programme de prévention. Collaborer avec le comité de santé et de sécurité. Vous soumettre aux examens médicaux légalement exigés.

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Les droits des travailleurs

Obtenir des conditions de travail qui préservent votre santé et votre sécurité au travail. Recevoir de l'information et des conseils en santé et sécurité. Recevoir de la formation et une supervision adéquates. Avoir accès à des services de santé préventifs. Refuser d'exécuter une tâche si vous croyez qu'elle peut constituer un danger pour votre santé ou celle de quelqu'un d'autre. Si vous êtes enceinte ou si vous allaitez, être affectée à des tâches sans dangers pour votre santé et celle de l'enfant.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter au 514 366-5050 poste 8722

Sylvain Le Riche
votre V.-P. en santé sécurité



**Dernière semaine de la tournée départementale,
dernière chance de rencontrer vos représentants
syndicaux pour discuter des demandes pour la négo. 2009**

	DATE	HEURE	DÉPARTEMENT	ENDROIT
10	20 mai 2009	de 5h30 à 8h30	Ouvert à tous	Bureau syndical
11	20 mai 2009	de 12h30 à 16h30	Ouvert à tous	Bureau syndical
12	21 mai 2009	de 6h00 à 9h00	Expédition usine + autres chauffeurs	Bureau syndical
13	21 mai 2009	de 13h30 à 17h30	Expédition usine + autres chauffeurs	Bureau syndical
14	22 mai 2009	de 6h00 à 8h00	Livraison + Expédition C.M.M.	Cafétéria du C.M.M
15	22 mai 2009	de 13h30 à 17h00	Livraison + Expédition C.M.M.	Cafétéria du C.M.M

En vrac

Guy A. salue les employés en lock-out

Portant un macaron du site RueFrontenac.com, Guy A. Lepage a exprimé sa solidarité envers les employés en lock-out du *Journal de Montréal*, lors du Gala Artis à TVA.

Devant un auditoire composé notamment de Julie Snyder et de son conjoint Pierre Karl Péladeau, pdg de Quebecor, l'animateur de *Tout le monde en parle* était le seul et unique (!) artiste de Radio-Canada à monter sur la scène après 2h30 de gala, pour recevoir le trophée Artis dans la catégorie animateur/animatrice de magazines culturels et

«C'est le premier trophée de Radio-Canada, mais c'était pas dur, c'était trois nominations de Radio-Canada!»

Jamais la caméra n'a montré ni Julie Snyder, ni Pierre Karl Péladeau durant l'intervention de Guy A. Lepage.

Celui-ci a aussi salué les 800 employés de Radio-Canada qui perdront leur emploi prochainement, vilipendant au passage le gouvernement Harper.

Caricature



SUDOKU

			1			8	4	5
4							7	
			4	6	3	2		
		9	6				2	
	5	7				4	6	
	6				9	5		
		4	7	1	6			
	9							8
6	1	2			5			

Départ à la retraite

Avril et Mai 2009

André Verdon (04/09)	Normand Prieur (05/09)
Michel Caestagne (05/09)	Mario Vachon (05/09)
Gaétan Laliberté (05/09)	Claude Gravel (05/09)
André Marleau (05/09)	Serge Grenier (05/09)
Guy Gauthier (05/09)	Richard Bourdeau (05/09)
Claude Maltais (05/09)	Denis Niquet (05/09)

Nouveaux permanents

Daniel Murray (05/09)
 Patrick Aitken (05/09)
 Philippe Marchand (05/09)
 Mathieu Beaulieu (05/09)

Félicitation à tous